



## DERNIERES ACTUALITES

Date : 23.01.04

### **Après la désinformation, enfin de l'information ! ou le Chemiclave Harvey® " ne satisfait pas aux exigences requises par l'Ordonnance MCJ ".**

Depuis le Congrès de l'ADF 2001, on a entretenu la confusion en présentant le Chemiclave Harvey® comme un stérilisateur répondant aux normes européennes ; par exemple en publiant un article au titre racoleur et mensonger : " Le Chemiclave inactive les prions par la vapeur chimique" (M. Martin, Le Chirurgien-Dentiste de France, n° 1107, 30.1.03). Or à cette époque, il était déjà écrit que le Chemiclave Harvey® ne répondait pas aux normes européennes de stérilisation : par exemple, dans le livre de P. Missika et G. Drouhet " Hygiène, asepsie, ergonomie, un défi permanent ", (Ed CdP, Rueil-Malmaison, 2001), on peut lire page 44 " L'absence d'éléments de contrôle actuellement exigés et les limites de la fiabilité des appareils à vapeurs chimiques les classent dans la catégorie des désinfecteurs ".

Différents artifices ont été utilisés pour vanter les avantages de Chemiclave Harvey® et pour nous convaincre qu'il était indispensable dans notre profession pour traiter les " instruments thermolabiles ". Il s'agit d'un argument spécieux et les " instruments thermolabiles " devront être rapidement remplacés par des instruments thermostables ou à usage unique. C'est la démarche conseillée par tous les spécialistes et elle a été, entre autres, clairement exprimée dans un article publié par C. Ruef et N. Troillet sur la " Maladie de Creutzfeldt-Jakob : risque de transmission nosocomiale en Suisse, en 2002 " (Méd Hyg 2002 ; 60 : 1853-8) en ces termes : " Il n'est donc pas possible de recommander, dans l'état actuel des connaissances, un procédé de stérilisation démontré efficace contre les prions pour les instruments thermolabiles. Ainsi, l'utilisation de ces instruments devrait être, autant que possible, restreinte ou leur remplacement être envisagé par des instruments qui supportent la stérilisation à la vapeur à 134° C pendant 18 minutes ou des instruments à usage unique ".

Ces derniers mois, les responsables sanitaires (Swissmedic) et politiques (Office fédéral de la Santé publique) ont été amenés à se prononcer. D'abord, Swissmedic : " L'usage prévu de l'appareil (Stérilisateur Harvey® Chemiclave) n'inclut pas l'inactivation des agents transmissibles non conventionnels (ATNC) " (J.F. Sauter, Dr ès sc., inspecteur Swissmedic, Division Dispositifs médicaux Surveillance du marché, lettre du 3.7.03 au Dr F. Méan, médecin-adjoint au médecin cantonal vaudois). Puis, l'OFSP, dans le Bulletin n° 41 du 6.10.2003, où l'on peut lire un rectificatif important : " Conformément à l'ordonnance, cette méthode de stérilisation par autoclave s'effectue avec de la vapeur d'eau, ainsi que les versions allemandes et italiennes le formulent en toutes lettres. La version française présente une inexactitude : en effet, le mot « vapeur » n'est pas explicite. Il doit pourtant être spécifié afin que « vapeur » corresponde aux expressions allemande et italienne « vapeur d'eau » . L'inactivation massive des prions par autoclavage avec vapeur d'eau a été démontrée de manière convaincante ". Ce rectificatif est suivi d'une prise de position officielle qui devrait mettre un terme à toute manœuvre de désinformation : " ... il n'existe pas de preuve concluante permettant d'obtenir une réduction efficace de prions pour les appareils dont l'autoclavage s'effectue autrement qu'avec de la vapeur d'eau, p. ex. avec de la vapeur chimique (alcool, aldéhyde). Ces dispositifs ne satisfont donc pas aux exigences requises par l'ordonnance MCJ ".

- En conclusion, il ne faut pas confondre l'eau et l'alcool : c'est mieux pour la santé (publique) !  
<http://www.bag.admin.ch/prionen/f/index.htm>
- Consultez aussi le dernier no de Swiss-Noso concernant les risques de transmission des prions.  
<http://www.hospvd.ch/swiss-noso>